



# 23<sup>ème</sup> Congrès de l'AMA

« L'AVENIR DE LA PROFESSION »

Monsieur Philippe CAMP  
CRCC de Toulouse

COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES

CNCC  
COMPAGNIE  
NATIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES

’

Quel avenir pour la profession de  
commissaire aux comptes ?



**› Le contrôle légal des comptes (commissariat aux comptes en France) : une activité réglementée au niveau Européen.**

- Un socle solide fondé sur une obligation légale européenne
- Une utilité reconnue au service de l'intérêt général



**Un nouveau cadre vient d'être adopté au niveau Européen (mai 2014) :**

- Directive Audit
- Règlement Audit (EIP)



## Les apports de la nouvelle directive et du règlement :

- Rotation des cabinets d'audit sur les entités EIP
- Adoption d'une liste des services « non audit » interdits (EIP)
- Adoption des normes internationales d'audit (ISAs) en Europe
- Adoption d'un nouveau rapport d'audit (toutes entités + spécificités EIP)
- Adoption d'un nouveau rapport au comité d'audit (EIP)
- Reconnaissance du caractère proportionné de l'audit dans les PE



## Les défis pour la France : la durée des mandats

- 6 ans
- Maximum 10 ans
- Maximum sur options 20 ou 24 ans (Co CAC)

## Quelles options la France va-t-elle lever ?

- Les 24 ans du co-commissariat, certainement
- Les 20 ans de l'appel d'offres ?



- **Les défis pour la France : les services non-audit**
- Le règlement prévoit une liste de services non-audit interdits (logique de « liste noire »)
- La France a actuellement une approche différente fondée sur l'autorisation de certains services non audit encadrés par des normes: les DDL (logique de « liste blanche »)
- Nécessité pour la France de réformer son approche des services non-audit.
- Quel encadrement futur des services non-audit ?



## » **Les défis pour la France : Normes et rapports**

- » L'adoption des ISAs (en attente d'une adoption au niveau européen)
- » L'adoption d'un nouveau rapport d'audit : la France est déjà très en avance sur ce point avec la « justification des appréciations » introduite dans le rapport d'audit dès 2003
- » L'adoption d'un nouveau rapport au Comité d'audit : des discussions à prévoir avec les entreprises





## ↳ **Les défis pour la France : L'audit dans les PE**

- ↳ Même si la directive Etats financiers ne requière plus d'audit dans les PE, la possibilité est laissée aux Etats membres de l'imposer ;
- ↳ La reconnaissance par la directive audit du caractère proportionné de l'audit dans les PE est un point très positif.
- ↳ En France
  - Maintien des seuils
  - Pas d'audit dégradé ni d'examen limité par le commissaire aux comptes dans les PE
  - NEP PE
  - Complémentarité Expert-Comptable/ commissaire aux comptes



## › **L'avenir de la profession : construire en largeur...**

› Extension du champ de l'audit, au-delà du champ traditionnel des entreprises commerciales :

### › 1. Dans le secteur non marchand

- Associations / fondations

### › 2. Dans la sphère publique

- Sécurité Sociale
- Etablissements publics nationaux (EPN)
- Universités
- Syndicats
- Hôpitaux publics

### › 3. Demain dans les collectivités territoriales ?



## › **L'avenir de la profession : construire en profondeur....**

› Avec de nouvelles missions dans des entités où nous sommes déjà :

- Audit des données prudentielles dans les banques
- Audit de programmes dans les ONG, correcte utilisation des fonds publics, rapports de développement durable, procédures convenues, etc.



## › **L'avenir de la profession : Gains de productivité, pertinence, utilité**

› Les nouvelles technologies et les possibilités d'analyses de données (data analytics) qui en découlent (analyse de populations entières de données au lieu de sondages) devraient permettre :

- Des gains de productivité
- Un plus grande pertinence des résultats de l'audit apportant au client des éléments qui l'intéressent
- De mieux démontrer l'utilité de l'audit et de ce fait de lutter contre la baisse des honoraires
- Des missions au service de l'économie des entreprises

# Conclusion

- La France comme tous les pays de l'Union européenne a maintenant 15/18 mois pour intégrer dans son droit national la réforme européenne.